

**NOUVELLES EXIGENCES  
ET RENSEIGNEMENTS PRODUITS**



1 Le rapport annuel 2010 du Distributeur présente l'ensemble des informations requises à  
2 l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la « Loi »). Il intègre, tel que prévu au 5<sup>ème</sup>  
3 paragraphe de cet article, les renseignements additionnels requis qui découlent des  
4 diverses décisions rendues par la Régie subséquentement à l'entrée en vigueur de la Loi.

5 La section 1 présente les nouvelles exigences de rendre compte pour le rapport annuel  
6 2010 suite aux décisions émises par la Régie. La section 2 présente quant à elle, sous  
7 forme d'un tableau, la liste complète des renseignements divulgués, de même que la  
8 référence aux pièces du rapport et aux décisions afférentes.

## **1 NOUVELLES EXIGENCES**

### **1.1 Décision D-2010-132 (R-3736-2010) – Projet du poste de Limoilou**

9 Dans sa décision D-2010-132<sup>1</sup> émise le 29 septembre 2010, la Régie autorise la  
10 réalisation du poste de Limoilou et son raccordement au réseau de distribution et  
11 demande au Distributeur de présenter, dans son rapport annuel, un tableau de suivi des  
12 coûts réels du projet et un suivi de son échéancier avec, le cas échéant, l'explication  
13 des écarts majeurs relatifs aux coûts et aux échéances.

14 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, Document 9.

### **1.2 Décision D-2010-156 (R-3743-2010) – Projet du poste de Neubois**

15 Dans sa décision D-2010-156<sup>2</sup> émise le 14 décembre 2010, la Régie autorise le projet  
16 du poste de Neubois et demande au Distributeur de présenter, dans son rapport annuel,  
17 un tableau de suivi des coûts réels du projet et un suivi de son échéancier avec, le cas  
18 échéant, l'explication des écarts majeurs relatifs aux coûts et aux échéances.

19 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 10.

---

<sup>1</sup> D-2010-132, page 19.

<sup>2</sup> D-2010-156, page 15.

### **1.3 Décision D-2010-161 (R-3744-2010) – Projet du poste de Saint-Bruno-de-Montarville**

1 Dans sa décision D-2010-161<sup>3</sup> émise le 22 décembre 2010, la Régie autorise la  
2 réalisation du poste de Saint-Bruno-de-Montarville et son raccordement au réseau de  
3 distribution et demande au Distributeur de présenter, dans son rapport annuel, un  
4 tableau de suivi des coûts réels du projet et un suivi de son échéancier avec, le cas  
5 échéant, l'explication des écarts majeurs relatifs aux coûts et aux échéances.

6 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 11.

### **1.4 Décision D-2011-026 (R-3750-2010) – Projet du poste Bélanger**

7 Dans sa décision D-2011-026<sup>4</sup> émise le 25 février 2011, la Régie autorise le projet du  
8 poste Bélanger et demande au Distributeur de présenter, dans son rapport annuel, un  
9 tableau de suivi des coûts réels du projet et un suivi de son échéancier avec, le cas  
10 échéant, l'explication des écarts majeurs relatifs aux coûts et aux échéances.

11 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 12.

### **1.5 Décision D-2011-028 (R-3740-2010)**

#### **1.5.1 *Efficienc e et performance - Indicateurs***

12 Dans sa décision D-2011-028<sup>5</sup> émise le 9 mars 2011, la Régie demande au Distributeur  
13 de présenter dans son rapport annuel :

- 14 • des indicateurs DMR distincts pour les clientèles résidentielle et commerciale, tel  
15 qu'il le faisait pour les indicateurs CST.
- 16 • un indice de satisfaction pour la « Clientèle résidentielle » et un indice pour la  
17 clientèle « Grands comptes et Affaires-autres ».

18 La présentation requise est produite à la pièce HQD-9, document 2.

---

<sup>3</sup> D-2010-161, page 16.

<sup>4</sup> D-2011-026, page 17.

<sup>5</sup> D-2011-028, page 55.

**1.5.2 Suivi de l'application de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (Loi 100)**

- 1 Dans sa décision<sup>6</sup>, la Régie demande au Distributeur de présenter le suivi de
- 2 l'application de la Loi 100 lors des rapports annuels 2010 à 2013.
- 3 La présentation requise pour 2010 est produite à la pièce HQD-2, document 3.

**1.6 Décision D-2011-058 (R-3747-2010) – Projet Optimisation des systèmes clientèles**

- 4 Dans sa décision D-2011-058<sup>7</sup> émise le 3 mai 2011, la Régie autorise le projet
- 5 Optimisation des systèmes clientèles et demande au Distributeur de présenter, dans
- 6 son rapport annuel, un tableau de suivi des coûts réels du projet et un suivi de son
- 7 échéancier.
- 8 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 13.

---

<sup>6</sup> D-2011-028, page 40.

<sup>7</sup> D-2011-058, page 15.

**2 LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS**

<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS</b>		
<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2002-175	Conciliation des données réelles statutaires 2010 du Distributeur et des données vérifiées du rapport annuel 2010 d'Hydro-Québec.	HQD-2, Document 1
D-2003-93	Conciliation des résultats statutaires et réglementaires, conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification, passif présumé.	HQD-2, Document 2
D-2005-34, D-2004-47	Comparaison de l'état des résultats réglementés du Distributeur et du revenu requis autorisé pour l'année 2010.	HQD-2, Document 3
D-2009-016	Mécanisme de récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures.	HQD-2, Document 3.1
D-2005-129, D-2004-115	Suivi des contrats d'approvisionnement.	HQD-3, Document 1.1
D-2002-175, D-2003-93	Détail des sources d'approvisionnements, bilan réel offre-demande en puissance et taux de pertes de distribution.	HQD-3, Document 1.2
D-2007-44	Utilisation de la dispense de recourir à la procédure d'appel d'offres pour les contrats d'approvisionnements de court terme.	HQD-3, Document 1.3
D-2005-34	Suivi des couvertures contre le risque de change.	HQD-3, Document 1.4
D-2006-34, D-2006-149	Adhésion à l'option d'électricité interruptible pour la clientèle de moyenne puissance et utilisation de l'option d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance.	HQD-3, Document 2.1
D-2006-34	Suivi de l'option d'électricité additionnelle.	HQD-3, Document 2.2
D-2003-93	Base de tarification réelle détaillée.	HQD-4, Document 1
D-2003-93, D-2010-022	Évolution de la base de tarification.	HQD-4, Document 2
D-2005-34, D-2010-022	Suivi des comptes de frais reportés liés aux ventes et aux achats d'électricité, de	HQD-4, Document 3.1

<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS</b>		
<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
	combustibles et de services de transport.	
D-2010-022	Suivi du compte de frais reportés relatif au tarif de maintien de la charge.	HQD-4, document 3.2
-	Suivi des investissements inférieurs à 10 M\$.	HQD-5, Document 1
D-2005-103	Projet de réhabilitation du 201 Jarry ouest, Montréal.	HQD-6, Document 1
D-2005-140	Programme d'automatisation du réseau.	HQD-6, Document 2
D-2009-096	Projet de mise à niveau du progiciel GE Smallworld.	HQD-6, Document 3
D-2007-103	Projet de construction de la nouvelle centrale thermique de Kuujuaq.	HQD-6, Document 4
D-2008-109	Réaménagement de l'échangeur Dorval.	HQD-6, Document 5
D-2009-050	Raccordement du poste Anne-Hébert.	HQD-6, Document 6
D-2009-080	Raccordement du village de La Romaine.	HQD-6, Document 7
D-2009-081	Ajout de condensateurs sur le réseau de distribution.	HQD-6, Document 8
D-2010-132	Raccordement du poste Limoilou.	HQD-6, document 9
D-2010-156	Raccordement du poste Neubois.	HQD-6, document 10
D-2010-161	Raccordement du poste Saint-Bruno-de-Montarville.	HQD-6, document 11
D-2011-026	Raccordement du poste Bélanger.	HQD-6, document 12
D-2011-058	Optimisation des services clientèles.	HQD-6, document 13
D-2003-62	Service Visilec.	HQD-7, Document 1
D-2001-65	Programme commercial « Services à l'implantation des électrotechnologies (SIE) ».	HQD-7, Document 2
D-2002-175	Liste des programmes commerciaux.	HQD-7, Document 3
D-2010-022	Plan global en efficacité énergétique – Suivis	HQD-7, Document 4
D-2003-93, D-2007-12, D-2010-022	Coût et description de la dette.	HQD-8, Document 1

<b>LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS</b>		
<b>Décision</b>	<b>Renseignements</b>	<b>Pièce</b>
D-2003-93	Taux de rendement réel sur l'avoir propre.	HQD-8, Document 2
D-2004-47	Taux de capitalisation – Hydro-Québec.	HQD-8, Document 3
D-2003-93	Taux de rendement réel sur la base de tarification.	HQD-8, Document 4
D-2006-46, D-2010-022, Code de conduite Section 8	Application du Code de conduite.	HQD-9, Document 1
D-2002-175	Indicateurs de performance des activités du Distributeur.	HQD-9, Document 2
D-2002-175	Bilan des plaintes des clients reçues par Hydro-Québec Distribution.	HQD-9, Document 3
D-2002-175	Évolution annuelle de l'effectif en équivalent temps complet.	HQD-10, Document 1
D-2002-175	Historique des ventes, des produits des ventes, des abonnements et de la consommation.	HQD-10, Document 2
D-2002-175	Nombre de kilomètres de lignes de distribution par niveau de tension.	HQD-10, Document 3
D-2002-175	Organigrammes.	HQD-11, Document 1
D-2002-175	Publications d'Hydro-Québec.	HQD-11, Document 2

1